

# Correctionnelle

## Dix ans pour l'agresseur sexuel récidiviste de Contes

Dix ans de prison. Une peine rare, très lourde en correctionnelle. C'est la sanction infligée par le tribunal de la 7<sup>e</sup> chambre à un délinquant sexuel, hier soir à Nice. Sanction digne d'un verdict d'assises, et pour cause : Daniel Juhel, 67 ans, avait écopé de quinze ans de réclusion criminelle devant la juridiction populaire en 2000, pour le viol d'une jeune trisomique. Ce qui fait de lui un récidiviste. Une décennie déjà passée en détention n'y a manifestement rien changé. Libéré en 2007, Daniel Juhel s'en

est encore pris à des proies vulnérables. Deux dames âgées, terriblement diminuées. « *Les agressions sexuelles les plus lâches qui soient* », pour le procureur Piques. Deux victimes décédées, cruelle similitude, en janvier dernier. Leur calvaire aura duré de décembre 2009 à avril 2010. A Contes, dans une maison de convalescence. Et dans la même chambre. Celle où séjournait M<sup>me</sup> P., 69 ans. Ambulancier, Daniel Juhel s'était rapproché d'elle à la mort de son mari, allant jusqu'à s'adjuger sa Chrysler, emménager chez elle...

pour finalement pratiquer des attouchements sur ses parties intimes. Et ce, sans son consentement.

Le prévenu le réfute pourtant : « *C'est elle qui m'a supplié de venir chez elle!* » Colère de la présidente Bernadette Rivière-Caston : « *Vous ne comprenez pas qu'une dame atteinte de leucémie, impotente, en fauteuil, n'était pas demandeuse de caresses sexuelles?* »

Que dire de M<sup>me</sup> B., 79 ans, sa voisine de chambre atteinte d'une tumeur au cerveau? Daniel Juhel, avant d'être dénoncé par le direc-

teur de l'établissement, abusera d'elle avec ses doigts. « *Elle m'avait demandé des services... J'avais mal interprété.* »

« **L'écarter de la société** » Apathique, sans réaction, le prévenu se montre « *complètement absent de son procès, incapable de distinguer le bien du mal* », dit le procureur Piques. Le représentant du ministère public préconise de « *l'écarter le plus longtemps possible de la société* », en lui infligeant le maximum légal : 14 ans d'emprisonnement. Presque autant que sa

peine aux assises.

Les avocats de la partie civile ne sont pas en reste. Pour M<sup>e</sup> David Jacquemin, Daniel Juhel, « *portrait-type de l'agresseur sexuel* », illustre « *l'échec de la réponse pénale face à une déviance sexuelle* ».

M<sup>e</sup> Adrien Verrier, pour sa part, se dit « *très inquiet pour la société à sa sortie de prison* ».

Côté défense, M<sup>e</sup> Roland Le-maire refuse néanmoins de

voir son client assimilé à « *un prédateur caché derrière un porche.* »

Passés les regrets tardifs du prévenu, le tribunal se montrera un peu moins sévère que le procureur.

Mais il prendra soin, comme ce dernier l'avait requis, d'assortir la peine d'un suivi médico-judiciaire pendant dix ans.

**CHRISTOPHE CIRONE**  
ccirone@nicematin.fr